



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question orale n° 234

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de poursuivre les créations de postes de documentalistes dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels, soit pour ouvrir un premier poste, soit pour le doubler dans les établissements à fort effectif. Des jeunes sont actuellement formés en université dans la perspective de consacrer leur carrière à cette fonction. Cette année, le budget de l'État de l'éducation nationale n'a pas prévu un seul poste pour répondre à ces besoins et, plus grave encore, 250 postes sont offerts au concours du CAPES extérieur au lieu de 650 en 1993. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les documentalistes formés ou en formation puissent mettre leurs compétences au service des établissements dans lesquels leur action est indispensable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bateux Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 234

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1993, page 7287

**Réponse publiée le :** 10 décembre 1993, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993